

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150629-DEL034-15-DE
Date de télétransmission : 15/07/2015
Date de réception préfecture : 15/07/2015

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

DELIBERATION N° DEL034-15

L'an deux mille quinze, le 29 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 juin 2015 s'est réuni à la
mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et
MM. P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 23/06/15)
M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 29/06/15)
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 26/06/15)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 29/06/15)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à P. BERTHOLLET en date du 29/06/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER

M. Daniel FINAZZO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite à la mutation d'un agent au service culture, les postes ont été redéfinis. Il est
proposé de :

- supprimer un poste de rédacteur de 2^{ème} classe créé à temps complet, par
délibération du 28 septembre 2009,
- supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe créé à temps non complet,
(17h30) par délibération du 7 février 2011,

- créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (21h), au 1^{er} juillet 2015,
- créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, au 1^{er} juillet 2015.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2015, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 juin 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI